

Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Sept 2009
N° 56

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Edito

Il n'est malheureusement pas une semaine, sans qu'une nouvelle entreprise ne soit touchée par des difficultés, des réductions d'emplois. La dentelle, SEAFRANCE, BRAMPTON, ... cette semaine la société de gardiennage CAVE CANEN, avec plus de 80 suppressions d'emplois annoncées.

Le plus grave, c'est que ces entreprises constituent la face apparente de l'iceberg crise. A côté, dans l'ignorance la plus complète, disparaissent de très nombreux emplois liés à de petites entreprises. Le chômage ne cesse de progresser et les mois à venir n'annonce rien de bon !

Hier, tout était de la responsabilité de Jacky Hénin et de son équipe, aujourd'hui silence complet. Comme s'il n'y avait pas d'interlocuteur au bout du fil. La princesse avait pourtant bien promis des milliers d'emplois, avait bien affirmé à de nombreuses familles qu'elles sauraient se souvenir de leur soutien... Pour l'heure, nombreux sont ceux qui ne voient rien venir, et au contraire, voient leurs conditions de vie se dégrader !

Mais que fait Natacha ?.....



Ou Natacha Bouchart ment, ou...

« *Ou Natacha Bouchard ment, ou elle dit n'importe quoi ! Pour la ville de Calais, je préfère qu'elle mente, c'est moins grave !* »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Jacky Hénin n'y est pas allé avec le dos de la cuillère à l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenue pour commenter l'audit de gestion réalisé par la mairie de Calais. Un document commandé dès l'arrivée de la droite au pouvoir, avec force commentaires laissant croire que la ville était en mauvaise posture financière, et terminé depuis (tenez-vous bien) le mois de novembre 2008.

Si personne n'a demandé pourquoi l'actuelle majorité n'avait pas communiqué sur ce document, il s'est trouvé des interrogateurs sur l'air de : **pourquoi n'avez-vous pas demandé ce document avant et pourquoi aujourd'hui ?**

La réponse de l'ancien maire sera on ne peut plus limpide : « *tout simplement car nous n'avions aucune crainte ! Le tra-*

vail des services de la ville d'un point de vue financier et de gestion était irréprochable et pour ce qui concerne les décisions qui étaient les nôtres, nous savions avoir agi en permanence avec prudence en tenant compte à la fois du présent et de l'avenir. Quant à la question : « pourquoi aujourd'hui, ? » c'est simple, quand d'aucuns attendaient la droite au tournant, d'autres voulaient savoir ! »

S'engage alors l'examen du document qui est présenté à tous.

Du vide...

« *Un document de 34 pages que je vous propose d'examiner ensemble. Page 1 rien, si ce n'est le nom de la ville de Calais et de ceux qui ont réalisé le document. Page 2, on nous explique par un dessin (au cas probablement où les élus auraient des difficultés de compréhension) le périmètre de l'étude. Page 3, on nous explique comment fonctionne le budget d'une collectivité. Page 4, on nous explique à quoi sert l'épargne. Page 5, un*

titre : « les liens financiers entre la ville et la communauté d'agglomération ». On se demande bien ce que cela vient faire dans l'audit des comptes de la ville mais... Page 6, des chiffres sur la perception d'une attribution de compensation obligatoire en provenance de la CAC (?). Page 7, de nouveau la CAC avec la dotation de solidarité communautaire (?). Page 8, la CAC, encore, un endettement qui a fortement progressé, forcément une épargne qui a diminué. Page 9, la CAC encore !! Pourra-t-on maintenir la dotation de solidarité communautaire ? Page 10, un titre : « la situation financière de la ville ». Ainsi donc sur les 10 premières pages du document soit 30% du total, il n'y a rien !! »

Il faut bien admettre à ce moment précis, que plus d'un autour de la table (des journalistes) est dubitatif. Jacky Hénin ayant tourné rapidement les pages, l'un des participants y jette un œil, au cas où... Mais non, les 10 premières pages sont telles que cela vient d'être dit !

(suite page 2)

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref...

Echos d'été

Le 15 août, Calais fête la mer et les joutes se sont inscrites dans cette tradition. Joutes parfois surprenantes puisqu'elles ont vu cette année la fille de notre adjoint au tourisme... jouter avec un banc ! Devant l'iniquité du combat, le banc fut bien entendu vainqueur et le pire fut envisagé. Mais rassurez-vous, après un passage aux urgences du CH la cheville de la malheureuse jouteuse fut déclarée indemne. L'histoire ne nous dit pas si le banc en question était un banc de touche ou un banc d'honneur... le rusé enquête !

Outing

Dans le monde politique l'outing est devenu une mode à laquelle il faut adhérer. Petit rappel et définition de l'outing : révélation publi-

que d'un fait très privé !

Philippe Blet ne saurait faire exception à la règle, rappelez-vous lors de la venue du Ministre Besson qu'il avait refusé de rencontrer, il expliquait son refus dans la presse en se déclarant HUMANISTE. Quid de l'humanisme, le Rusé ne donnant et ne voulant donner, que des infos vraies. Après recherche, nous apprenons que souvent se déclarent humanistes les francs-maçons.

Sachant combien le souci de vérité tient au cœur de Philippe Blet, nous lui posons la question. Alors, « humaniste », une révélation courageuse ou une erreur de langage de plus ? Une volonté délibérée de se donner de l'importance ? Le rusé attend la réponse avec intérêt, d'autant plus qu'en règle générale la maçonnerie est plutôt discrète !



Le saviez-vous ?

De nombreuses personnes nous posant la question régulièrement, nous vous rappelons que, oui, Jacky Hénin marie. A plusieurs reprises il a d'ailleurs été sollicité pour procéder au mariage de couples qui ne souhaitent pas être unis par des membres de la nouvelle municipalité. Alors si on vous pose la question, vous saurez...

On y pense



Conseil municipal le mercredi 16 septembre

C'est la rentrée pour tout le monde... Le prochain conseil municipal se tiendra le mercredi 16 septembre à 18 h 30. Et comme d'habitude on ne peut que vous encourager à venir écouter les déclarations toujours « amusantes », et les réponses toujours consternantes de Natacha Bouchart.

(suite de la page 1)

Va-t-on enfin savoir ?

« Si vous le permettez, je poursuis. Page 11, des chiffres pour nous expliquer que l'épargne de la ville s'est réduit. Jamais il n'est dit qu'il n'y a plus d'épargne et pas une seule fois, la situation de Calais n'est comparée avec ses villes sœur de Boulogne ou Dunkerque, ni même avec les villes de la même taille qu'elle. Page 12, explication rapide des facteurs d'évolution de l'épargne (bof). Page 13, les recettes de fonctionnement. Et le cabinet de découvrir des recettes marquées par le poids des dotations de l'Etat et des reversements de la CAC. Les marges de manœuvre de la ville pour faire évoluer les recettes étant paraît-il, réduites. Vous parlez d'une découverte ! Depuis des années et des années nous alertons la population sur le fait que l'Etat verse de moins en moins de contributions aux communes et que parfois ses dotations n'arrivent pas à couvrir l'évolution du coût de la vie. Quant aux dotations en provenance de la CAC, le cabinet oublie le plus sérieusement de dire qu'elles sont issues de la taxe professionnelle que la ville de Calais touchait antérieurement et qui a été transférée à la CAC lors de sa constitution. Quand l'Etat et Monsieur Sarkozy annoncent aujourd'hui la baisse de la taxe professionnelle, ils veulent tout simplement dire que demain ce seront les contribuables qui devront assumer à la place des entreprises !

Du baratin, encore du baratin...

Page 14, des chiffres pour nous confirmer que la population calaisienne n'est pas riche du tout ! Page 15, l'évolution des bases d'imposition, où les spécialistes notent une évolution moins forte à Calais que dans les autres villes de la même taille. On commence à noter également que la taxe d'habitation rapporte moins à Calais qu'ailleurs... Page 16, un tableau pour nous confirmer que quand l'impôt est fixé à 100, il ne rapporte à Calais que 75,8. Et pourquoi ??

Un vrai piège, celui que la droite est en train de monter !

Page 17, un tableau complet pour nous expliquer ce qui se produirait si l'on supprimait un peu, un peu plus, beaucoup... les exonérations appliquées aux impôts locaux. Ainsi le cabinet extérieur est-il obligé de reconnaître que si l'on paie moins d'impôts locaux à Calais et surtout les familles

modestes, c'est par la volonté des élus alors en place d'appliquer des exonérations. On préparerait une suppression de tout ou partie de ces exonérations que l'on ne s'y prendrait pas autrement !! Page 18, l'examen des dotations d'Etat jugées en évolution forte, à ceci prêt que la dotation de base ne couvre pas l'évolution du coût de la vie et qu'il avait fallu batailler fort pour obtenir des dotations de solidarité urbaines consenties aux villes ayant des quartiers en difficulté et reconnues pour leur relative pauvreté ! Pages 19 et 20, examen de l'évolution des dotations d'Etat, on nous explique qu'il ne faut pas trop se plaindre même si pour la dotation forfaitaire, Calais perçoit moins que les villes qui lui ressemblent... Il faudra aussi nous expliquer pourquoi nous sommes privés depuis trop d'années de richesse fiscale en provenance du port ? Page 21, examen des dépenses réelles de fonctionnement. Page 22, un tableau des subventions versées (?). Page 23, le CCAS (voir P 1). Page 24, le SYGOS (voir ci-dessous). Page 25, les principales associations.»

On reste indubitablement dans l'attente de...

Bien qu'ayant parcouru 25 des 34 pages du rapport on attend toujours la faillite ou tout au moins l'énormité des difficultés. Une situation qui fait dire au principal représentant de l'opposition : « on reste franchement sur sa faim »

Mais probablement va-t-on y arriver avec le chapitre suivant : « la situation financière 2004-2007 ».

« Nous en sommes à la page 26, les grosses associations (?). Certes les associations reçoivent des subventions de la ville, mais elles ne sont pas la ville, c'est tellement vrai que si la ville de Calais avait géré ses comptes comme le CRUFC par exemple, ça n'est pas en % que l'on calculerait l'augmentation des impôts mais en quadruplement au moins !

Page 27, 28, 29, les principales associations... Page 30, un effort d'investissement en accélération. Ainsi il est reconnu que la ville de Calais a investi 116 millions d'euros en 4 ans. Mieux, l'épargne a couvert 76% du besoin de financement ! Page 31, un endettement jugé important. Pas disproportionné et jamais comparé ?

L'aveu

Mais je dois vous le dire, j'ai gardé le meilleur pour la fin. Page 32, une phrase vaut son pesant

d'or : **La ville assure aujourd'hui dans des conditions d'épargne actuelles, le remboursement de sa dette dans le respect des conditions d'équilibre réel.** Ainsi la ville n'a-t-elle pas de problème et c'est écrit noir sur blanc ! Mieux page suivante 33, est démontré qu'à moins de 3 ans, la ville de Calais va voir une partie de sa dette disparaître et que cela lui donnera de nouvelles marges de manœuvre.

Les conclusions sont des positions de gestion qui se discutent, sauf la phrase essentielle : **Hors pression fiscale, le maintien de la capacité d'autofinancement ne peut se construire que sur une maîtrise des charges de gestion et donc, dans la mesure du possible, sur celle de la masse salariale mais également sur les subventions versées sachant que certains organismes présentent des fragilités qui pourraient induire des besoins en subventions croissants à court terme.**

Sûrement, c'est d'ailleurs ce qui a été fait toutes ces dernières années, mais il peut aussi être mis en avant une politique de responsabilité et d'investissements judicieux.

Intelligence de gestion et majorité actuelle vont-elles de pair ?

Ainsi, les boulevards ne seront-ils pas refaits chaque année, ainsi ne construira-t-on pas un stade, une cité de la Dentelle... chaque année. Les choix effectués doivent tenir compte à la fois des besoins, des possibilités et de la capacité à mobiliser pour obtenir des participations des autres collectivités ou de l'Etat qui viendraient rééquilibrer la situation défavorable au niveau de la richesse que connaît le Calais. Pour conclure, j'affirme que le nouveau Maire de Calais est à côté de la plaque et lui propose, si elle s'en sent capable et si elle peut, le temps du débat, se passer de son souffleur, un débat public contradictoire sur la gestion de la ville de Calais.»

Eh bien voilà qui a le mérite d'être clair, reste à attendre une éventuelle réponse, à Noël peut être ?

On peut se procurer le document en mairie et si par le plus grand des hasards on se refusait à vous le fournir, (ce dont nous doutons) nous nous ferions un plaisir de le mettre à votre disposition moyennant participation aux frais de copies.

Pourquoi peut-on affirmer que Natacha Bouchart ment ?

Un exemple : le SYGOS (nous reviendrons la semaine prochaine sur le CCAS et la dette...)

SYGOS : (syndicat qui gère le parking public des 4B)

C'est à la demande des commerçants et de la chambre de commerce, qu'il a été pris la décision de construire un parking un peu plus grand (pour prévoir l'avenir et parce que comme l'affirmaient Messieurs Fusil et Grenat... : no parking, no business), de meilleure qualité, pour que les clients s'y sentent bien, sans poteaux intermédiaires pour permettre (demande de Madame Dutertre) que les clientes soient pleinement en sécurité.

Ces demandes justes, ont été prises en compte et c'est ce qui a occasionné un surcoût. Madame Bouchart, ayant quelques amis chez les commerçants, et étant dans le précédent mandat élue municipale, ne peut ignorer cette réalité !

Sur la gestion du SYGOS, il est facile de prétendre que le coût est important si l'on ne reparle pas du stationnement payant.

Quand une ville construit, elle doit trouver le moyen de payer le montant des travaux. Elle recherche des subventions, y met une partie de son épargne et pour le reste, elle emprunte.

La dette doit alors être honorée ! Par l'impôt du seul contribuable calaisien ou par des recettes nouvelles. C'est ainsi que la dette du parking public des 4B étaient remboursée par les recettes du parking, le bénéfice retiré du stationnement payant (un automobiliste sur deux qui stationne en ville n'est pas de Calais) et les versements de l'Etat au titre des amendes de police.

Evidemment les bénéfices et les recettes en provenance de l'Etat n'allaient pas directement dans les comptes du SYGOS, mais passaient par les comptes de la ville. Ainsi, le contribuable calaisien ne devait pas mettre la main à la poche autrement que par le stationnement payant qui existe, faut-il le rappeler, partout en France.

Mais la gestion Bouchart est différente.

Les recettes du parking diminuent, le stationnement payant (engagement de campagne) a été supprimé en grande partie, le versement de l'Etat a fondu comme neige au soleil car bon nombre d'amendes ont disparu.

Moins de recettes, plus de dépenses, donc un trou de 800 000 à 1 million d'euros que devra combler seul le contribuable calaisien ! C'est entre 4 et 5 % d'augmentation d'impôts !

Ça c'est la gestion Bouchart !

Une bouille à 200 000 euros, mais...

L'exposition « La Terre vue du ciel » au parc St-Pierre de Yann Arthus-Bertrand (coût pour la ville : 200 000 euros) a conduit notre Maire, Mme Bouchart, à se faire prendre en photo (elle n'a pas pu s'en empêcher...) pour rivaliser (sans doute) avec son auteur !

Evidemment, son petit couplet sur la préservation de la planète, plus modestement pour ce qui la concerne sur celle de la ville, n'a pas fait défaut !

Que déclare-t-elle ?

« *Le développement durable est devenu une nécessité pour l'avenir de l'Homme, de la planète*

mais plus simplement de notre ville. La municipalité compte relever ce défi majeur. »

Ben voyons... Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais pourrait conclure Mme Bouchart.

En effet, et comme le relate « *La Voix du Nord* », il serait souhaitable de mettre en application ses propres recommandations et non d'agir comme l'a récemment fait la majorité municipale et notamment Mme le Maire.

Dans le cadre de la rentrée scolaire, l'ensemble des élus qui se sont rendus à l'école Louise Pol-

let ont fait le déplacement individuellement et donc utilisé autant de véhicules sur notre bonne vieille ville qu'il faut, soi-disant, préserver !

En totale opposition avec les déclarations de Mme Bouchart ! C'est Yann Arthus Bertrand qui serait content de connaître un tel comportement, lui qui, très récemment encore, défendait la fameuse taxe carbone et tentait de convaincre son auditoire en affirmant que l'un des objectifs était de réduire l'utilisation de la voiture !!!

(déclarations faites dans le cadre d'un journal télévisé).

Critiquons, il en restera toujours quelque chose...



Le quai du bassin ouest est occupé illégalement...

Mme le Maire, comme à l'accoutumée, n'hésite pas à déclarer que l'ancienne municipalité aurait dépensé toute la capacité budgétaire de la ville de Calais, que les réserves financières seraient épuisées... !

Ben voyons, asséner de telles contrevérités est bien l'apanage de cette élue !

Faut-il lui rappeler ici qu'un budget n'est pas seulement composé de prélèvements d'impôts et de versements de subventions (d'état ou autres...) mais aussi de recettes que le Maire doit, au nom de ses concitoyens, faire rentrer (selon le jargon en vigueur) dans les caisses de la ville.

C'est ainsi, que les camping-caristes (comme partout en France) doivent stationner sur un emplacement situé à proximité

du camping, moyennant le paiement à la ville d'une taxe journalière.

Que constate-t-on ? L'occupation illégale du quai du bassin ouest, alors que, comme le montre les photos, l'emplacement légal est aux

trois quarts vide ! Que fait la police municipale, dont l'activité essentielle est justement de faire respecter les arrêtés municipaux ?

Pourquoi n'intervient-elle pas, comme auparavant, auprès de leurs propriétaires afin de les inciter à rejoindre l'aire de stationnement ?

Il est vrai que l'on ne peut à la fois se soucier de faire respecter cette mesure (qui doit permettre à la ville de Calais de

simplement percevoir le montant des recettes prévues et votées en conseil municipal), et à la fois se préoccuper de surveiller le domicile personnel de Mme Bouchart comme cela s'est produit

lors de la visite des no borders dans la cité des 6 Bourgeois !

Autre prélèvement à avoir été décapité : celui du stationnement payant réduit à sa plus simple expression.

Ainsi les Calaisiens devront-ils désormais assumer seuls la charge de l'équilibre : parking 4B - stationnement payant - ristourne des amendes. Cela représente 1 million d'euros et pratiquement 5 points d'impôts locaux !

Certes, comme le répétera Mme le Maire il s'agit d'une décision de campagne électorale !

Bien sûr, mais alors il faut en assumer la responsabilité et non toujours se défausser sur l'ancienne équipe municipale.

Que chacun assume ses décisions ! Mais est-ce dans les gênes de Mme Bouchart ?



...alors que l'emplacement légal est aux trois quarts vide !

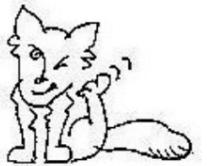
Ça m'gratte

L'art de la manipulation

Elle est vraiment trop forte Natacha ! Lors du petit discours qu'elle a tenu pour clore la saison estivale fin août, elle a affiché sa satisfaction quant à la saison estivale écoulée, appuyant son propos de quelques chiffres tirés de son chapeau. Elle notait par exemple une « *hausse de la fréquentation touristique globale de l'ordre de 22 %* ». Ça semble beaucoup, mais admettons. « *L'expo des magnifiques clichés de Yann Arthus Bertrand dans le Parc St-Pierre accueilli en moyenne 1000 visiteurs par jour. Soit un total d'environ 45 000 curieux à la fin août. Avec « un taux de satisfaction de 90% » se réjouit Natacha Bouchart.* » Et là on se dit qu'elle est vraiment trop forte. L'expo se tient en effet dans un parc ouvert à tous jours et nuit, il n'y a ni billetterie, ni personne chargée de compter les visiteurs (d'autant qu'il y a au moins 5 entrées et que - répétons-le - on peut voir l'expo nuit et jour) mais elle peut quand même donner des chiffres aussi précis. Mais comment fait-elle ? Eh bien, elle invente tout simplement. Car il faut bien qu'elle justifie les dépenses engendrées par l'affichage qu'elle a fait mettre jusqu'à la gare du Nord à Paris pour annoncer l'expo. Franchement, entre nous, vous pensez vraiment que les touristes sont venus de Paris juste pour voir une expo de photos, si belle soient-elles, dans un parc ? Faut être sérieux tout de même ! Miser là-dessus pour attirer les touristes... N'importe quoi ! Qu'ils profitent d'être à Calais pour aller la voir, soit. Qu'ils viennent à Calais spécialement pour ça, faut pas rêver ! Et vous ne pensez pas que s'il y a eu plus de touristes que l'an passé c'est parce que la météo était beaucoup plus clémente ? Ben oui, bien sûr ! Mais en attendant, elle s'est fait mousser... avec votre argent... Trop forte, vraiment...

Précision

Lors de la conférence de presse qu'il a tenue le 3 septembre (voir ci-contre), Jacky Hénin expliquait que la levée d'un impôt supplémentaire à la CAC aurait pu être évitée en prenant « *la compétence du ramassage des ordures ménagères. Cela rapporterait 750 000 euros par an à l'ag-glo.* » Et certains de s'interroger : mais pourquoi donc n'a-t-il pas mis en oeuvre cette idée du temps où il était maire et président de la CAC ? Eh bien, la réponse est simple : c'est parce que les maires de Coulogne, Sangatte et Marck ne voulaient pas en entendre parler. Une fois sorties du SMIRTOM, les communes en question ont même préféré trouver des solutions engendrant une dépense supplémentaire que leurs populations ont été obligées d'assumer. Il suffisait de demander...



Vous avez dit : « bonne gestion ? »

« 607 en folie », pourrait être le titre d'une bonne blague, le problème c'est qu'elle est au goût amer car une fois de plus se sont les Calaisiens qui trinquent. La maire de Calais avait décidé de rompre avec le passé, il fallait se séparer au plus vite des grosses voitures... La 607 coûtait à l'argus 17 000 euros, on la lui reprit (pour lui faire plaisir) 10 000 euros (elle fut revendu 17 000 euros quelques jours plus tard) et comble de l'histoire : il sera nécessaire de louer un véhicule du même type pour transporter des personnalités ! Même pas capable de négocier la reprise du véhicule à l'argus pour l'achat d'autres véhicules ! Incroyable, non ?